COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 07 SEPTEMBRE 2020

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean Michel, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, MME BARBIER Lucie, M. HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, MME GUYET Fabienne, MME ALLARD Cécile, M. DENIS Christian, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, MME HOUNICHEREN Sandrine, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

EXCUSES : MME PYCKAERT Séverine, M. ASSE Didier

Mme BARBIER Lucie est nommée secrétaire de séance

Préambule :
M. OUVRARD informe que la famille GOETZ remercie le conseil municipal pour l'envoi de fleurs

Point 1 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 juillet 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

Point 2 : Remplacement de M. Chapellière dans les différentes instances pour faire suite à sa démission du conseil municipal

Pour faire suite à la démission de M. Chapellière du conseil municipal, il est nécessaire d'élire un nouvel élu en tant que titulaire ou suppléant dans différentes instances :

- Délégué au sein d'organisme

- Titulaire pour le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable)

Mme RAMAUGÉ est élue à l'unanimité des présents déléguée titulaire
M. MENAGER est élu à l'unanimité des présents délégué suppléant

- Commissions obligatoires

- Titulaire pour la commission « Révision des listes électorales »

M. MENAGER est élu « titulaire » à l'unanimité des présents

- Suppléant pour la commission « Appel d'Offres »

M. MENAGER est élu « suppléant » à l'unanimité des présents

- Commission municipale

- Titulaire pour la commission « Finances »

M. MENAGER est élu membre de la commission « finances » à l'unanimité des présents

- Comité consultatif

- Titulaire pour la commission « Travaux bâtiments, Voieries, Espaces Verts, Assainissement »

M. MENAGER est élu membre de la commission à l'unanimité des présents

Point 3 : Définition des modalités de versement des vacations funéraires

La loi n° 2015-177 du 16 février 2015 relative à la modernisation et à la simplification du droit et des procédures dans les domaines de la justice et des affaires intérieures a réduit le nombre des opérations funéraires devant faire l'objet d'une surveillance par les forces de sécurité. Cette nouvelle mesure de simplification administrative permet également de réduire le coût des obsèques pour les

familles. Le décret n° 2016-1253 du 26 septembre 2016 relatif aux opérations funéraires et à la reconnaissance des qualifications professionnelles nécessaires à leur exercice précise et adapte les dispositions règlementaires à cette démarche de simplification.

I -Fermeture et scellement du cercueil lorsqu'il y a crémation

Désormais, seuls la fermeture et le scellement du cercueil lorsqu'il y a crémation nécessitent la surveillance par un fonctionnaire de police, en zone police nationale ou un policier municipal ou un garde champêtre, en zone gendarmerie ; à ce titre le versement d'une vacation est prévue. En l'absence de policier municipal ou de garde-champêtre en zone gendarmerie, cette surveillance devra être assurée, comme précédemment, par le maire ou l'un de ses adjoints, en leur qualité d'officier de police judiciaire et qui, conformément au principe de gratuité du mandat municipal, ne peut percevoir ces vacations.

II -Les opérations qui suivent ne font plus l'objet d'une surveillance par les forces de sécurité et ne donnent donc plus droit à des vacations

1) **Fermeture et scellement du cercueil, en cas de transport de corps hors de la commune de décès ou de dépôt**.
   Cette opération s'effectue désormais sous la responsabilité de l'opérateur funéraire, en présence d'un membre de la famille. A défaut, l'opération s'effectue comme précédemment à savoir sous la surveillance d'un fonctionnaire de police en zone police nationale ou d'un policier municipal ou d'un garde-champêtre en zone gendarmerie ; dans ce cas précis, une vacation est versée.

2) **Exhumation, réinhumation et translation de corps**
   Les opérations d'exhumation, de ré-inhumation et de translation de corps ne donnent plus lieu à une surveillance. Les exhumations sont réalisées soit en dehors des heures d'ouverture du cimetière au public, soit durant ces heures d'ouverture mais dans une partie du cimetière fermée au public.

Proposition de délibération

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-14 et L2213-15,

M. le maire précise que les dispositions législatives en vigueur prévoient que dans les communes non dotées d'un régime de police d'Etat, les opérations de fermeture et de scellement du cercueil lorsqu'il y a crémation s'effectuent en présence du garde champêtre ou d'un agent de police municipale délégué par le maire. Ces vacations funéraires sont comprises entre 20 et 25 €. Elles sont fixées par le maire après avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (modalités du vote à préciser)

Emet un avis favorable, à l'unanimité,

à des vacations funéraires dans les conditions prévues par les textes en vigueur d'un montant de 25 euros.

Point 4 : Participation communale de Sarcé pour les écoles Publiques (année scolaire 2019/2020)

M. le Maire propose aux Membres du Conseil de solliciter une participation aux dépenses des écoles publiques relatives à la fréquentation des enfants de Sarcé inscrits dans les écoles publiques de la Commune de Mayet :

Pour mémoire :

- Année scolaire 2017-2018 : 8 enfants x 72 €= 576 €
- Année scolaire 2018-2019 : 6 enfants x 72 € = 432 €

A valider :

- Année scolaire 2019-2020 : 9 enfants x 72 € = 648 €

M. OUVRARD rappelle que Sarcé paie cette participation car la commune ne possède pas d'école, cette participation ne s'effectue par avec les autres communes.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une participation communale de Sarcé pour les écoles publiques au titre de l'année scolaire 2019/2020 de 648 €

Point 5 : Mise à disposition de personnel communal pour la pose et dépose des illuminations de fin d'année

Comme chaque année, dans le cadre du partenariat entre communes, et afin de mutualiser certaines charges, M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à établir une convention de mise à disposition avec les communes de Sarcé et Verneil le Chétif afin que les services techniques de Mayet puissent assurer la pose des illuminations de Noel.

Agents mis à disposition : Patrick CHARPENTIER, Ludovic USSEL et Tristan GEORGES ;

Pour Sarcé : 8 heures de prévues (250 €)
Pour Verneil : 4 heures (échange de matériel)

Cette convention serait établie pour une durée de trois ans renouvelables.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à établir les conventions nécessaires pour mettre à disposition du personnel communal

Point 6 : Décisions modificatives budgétaires

M. le Maire informe les membres du conseil qu'afin d'ajuster les écritures comptables du Budget Primitif 2020, il apparait nécessaire de passer certaines décisions modificatives comme suit :

Budget « commune »

Il ne s'agit que de transfert entre compte de dépenses afin d'abonder les comptes déficitaires.

Section de Fonctionnement

Compte à débiter			Compte à créditer		
Compte 60632	Fournitures petit mat	- 9 850 €	Compte 6531	Indemnités	6 600 €
Compte 61522	Entretien bâtiments	- 2 150 €	Compte 6534	Charges sur indemnités	1 400 €
Compte 6283	Frais nettoyage	- 8 000 €	Compte 6611	Remboursement intérêts	1 850 €
			Compte 661.5	Frais dossiers emprunt	300 €
			Compte 6711	Intérêts moratoires	3 200 €
			Compte 673	Titres annulés sur exercices antérieurs	6 650 €
Total		- 20 000 €	Total		20 000 €

M. BRAULT Jean-Michel présente les modifications à apporter aux Budget Primitif 2020 pour l'équilibrer. Il précise qu'ici, on utilise l'argent des comptes excédentaires pour les transférer sur des comptes déficitaires.

Équilibrage des comptes sur la section de fonctionnement du budget « commune » de 20 000 €.

Les 6650 € du compte 673 correspondent aux titres qui ont été mis en doublon dans les années 1992 et 1993, ainsi qu'à une amende annulée par le tribunal administratif de Nantes pour des problèmes d'ordures ménagères.

M. MENAGER interroge sur la signalisation des « frais de dossiers emprunt ». M BRAULT indique qu'ils correspondent au frais de dossier pour l'emprunt de 200 000 € souscrit en début d'année 2020. Les remboursements d'intérêt concernent eux aussi cet emprunt.
M. MENAGER demande des précisions sur « les intérêts moratoires ». Les intérêts moratoires correspondent à des intérêts demandés par HRC (entreprise faisant les travaux de la rue Eugène Termeau) pour donner suite à un retard de paiement sur 3 factures.

Section Investissement

Compte à débiter			Compte à créditer		
Compte 2313	extension bat communaux	- 9 450 €	Compte 1641	remboursement emprunt	9 450 €
Total		- 9 450 €	Total		9 450 €

Équilibrage des comptes sur la section d'investissement du budget « commune » de 9450 EUR.
Il était prévu un nouveau bâtiment pour les services techniques pour un budget d'environ 30 000 € et qui ne sera pas réalisé en 2020.

Budget « Assainissement »

Section Fonctionnement

Compte à débiter			Compte à créditer		
Compte 023	solde d'exécution section investissement	- 20 000 €	Compte 623	Frais de publicité	1 700 €
			Compte 604	Achats divers	4 000 €
			Compte 61523	Entretien bâtiments	14 300
Total		- 20 000 €	Total		20 000 €

M. MENAGER interroge sur le dépassement du compte « Entretien bâtiments ». M. BRAULT répond qu'il s'agit de travaux de réalisation d'une tranchée par une entreprise extérieure.

Section Investissement

Compte à débiter			Compte à créditer		
Compte 021	Autofinancement investissement	- 20 0000 €	Compte 2315	Matériel outillage	69 019,54 €
Total		- 20 000 €	Total		69 019,54 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 17 voix POUR 4 abstentions, approuve les décisions modificatives.

Point 7 : révisions des loyers arrivés à échéance

M. le Maire informe les Membres du Conseil Municipal de la nécessité de procéder à la révision de certains loyers arrivant ou arrivés à échéance, à savoir :

* **A compter du 1er Juin 2020 :** (modifie la délib 20_DE07_CM2206)

Augmentation du loyer de **3,88 %** *(Calcul sur la base de l'Indice du coût de la construction (ICC) 4ème trim. 2019)*

- **SAEXCO** : soit un loyer de **227,28 € par mois**

* **A compter du 1er septembre 2020 :**

Augmentation du loyer de **2,43 %** *(Calcul sur la base de l'Indice de Référence des Loyers (ICC) 1er trim. 2020)*

- **VADÉ Sonia** : soit un loyer de **333,84 € par mois**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette révision des loyers arrivés à échéance.

Point 8 : Affaires et informations diverses

Intervention M. OUVRARD

✓ **Communauté de Communes Sud Sarthe**

Les conseillers municipaux ont maintenant connaissance des convocations et des comptes-rendus des différentes instances comme la communauté de communes et le Syndicat Mixte de la Vallée du Loir.

a) Composition des commissions et différentes représentations

M. OUVRARD annonce les commissions de la Communauté de Communes Sud Sarthe dans lesquelles sont engagés les conseillers communautaires mayetais et un conseiller municipal :

- M. PELERBE : Économie-Emploi ;
- Mme BAREAU : Familles, Petite Enfance, Enfance et Jeunesse ; communication et marketing territorial ;
- M. CHANTOISEAU : Environnement (SPANC, GEMAPI) et suivi technique des bâtiments intercommunaux, Aménagement du territoire (Opérations de revitalisation des territoires, Mobilités, PLUI) et politiques contractuelles, Cohésion Sociale et Santé à la technique, à l'action sociale et la santé ;
- M. HUBERT : Développement touristique ;
- M. OUVRARD : Vice-président de la commission « Cohésion Sociale et Santé », aux finances-Budget-Pacte financier et Fiscal et aux Ressources Humaines – Coopération territoriale (schéma de mutualisation) ;
- Mme JARROSSAY : Développement culturel – Soutien aux associations culturelles et Sportives

M. CHANTOISEAU précise que chaque commission intercommunale ait un représentant de Mayet.

b) Election au PETR

M. OUVRARD annonce son élection au Pays Vallée du Loir en tant que représentant de la Communauté de Communes Sud Sarthe

c) Conseil communautaire à Mayet à cause du COVID

Le dernier conseil communautaire a eu à la salle des fêtes de Mayet, décision prise au dernier moment

en raison des difficultés liées à la Covid-19.

M. OUVRARD rappelle qu'il ne faut pas hésiter à interpeller les conseillers communautaires en cas de question.

✓ Covid

14 août : Arrêté du Préfet pour le port du masque dans les bric-à-brac et marchés
19 août : Arrêté du Préfet pour les matchs à huis-clos
20 août : Courrier demandant report ou annulation des évènements
⇨ Annulation du bric-à-brac des Rillettes Joyeuses
28 août : Par la presse, spectateurs autorisés dans les tribunes
29 août : Par la presse, spectateurs autorisés autour de la main courante.
30 août : Match de coupe de France de Football.
31 août : Flash info de la préfecture qui donne les consignes pour les assos
Depuis les assos travaillent sur leurs protocoles.

Le cadre sanitaire a été transmis aux associations. Dans la grande majorité, les associations reprennent leurs activités et établissent leur propre protocole sanitaire.

Les assemblées générales peuvent être tenues à condition d'être déclarées à la préfecture.
Les salles communales peuvent être prêtées pour les assemblées générales.

Mme. RAMAUGE demande qu'une information soit faite au niveau du conseil municipal sur les dates des assemblées générales d'associations. En réponse, M. OUVRARD indique les dates actuellement connues :

- Le 18 septembre à 20h30 se tiendra l'assemblée générale e la Vigilante Football.
- Le 9 octobre à 18h00 se tiendra l'assemblée générale de la MJC.

M. MENAGER demande à qui revient la décision de fermer les écoles publiques de Mayet en cas de cas positif à la Covid-19. M. OUVRARD informe que la décision ne revient pas aux directrices mais à la préfecture. Si besoin, un accord entre la mairie et la préfecture sera convenu afin de prendre une éventuelle décision de fermeture.

Mme GOTEFROY questionne sur le fait que Mme LAVEAU soit la seule médecin conventionnée à la maison médicale. Les tests de dépistage COVID se font directement dans les labos et ne passent pas forcément par le médecin.
Mme MONSAINT informe qu'il est à la charge des parents de prendre la température des enfants. Les écoles n'ont pas forcément ce droit.
La discussion se porte sur comment faire venir des médecins à Mayet. Le projet d'un ESP-CLAP mené par une grande partie des professionnels de santé de la commune est très porteur car les médecins ne veulent plus être seuls. C'est un dossier prioritaire à la Communauté de Communes.

✓ Ouverture/fermeture cimetière/église

La convention est en cours de préparation et sera signée avant le 15 septembre. Mme BEURY a la charge de l'ouverture du cimetière et de l'église. L'équipe Animation Paroissiale gèrera cette ouverture/fermeture d'église pour les cérémonies.

Pour information, après un échange avec Mme BLOT, M CANOUIL, le père BOSCO et le Père ANDRÉ, nous avons convenu que le parvis de l'église serait nettoyé tous les vendredis matin.

✓ Visite Adine

Le mercredi 22 juillet, Mme Christelle MORANÇAIS, présidente de la région Pays de la Loire a visité l'usine ADINE. L'outil de production robotisé dans lequel la société ADINE a récemment investi a été présenté aux officiels présents dont M. OUVRARD faisait partie.

✓ Rencontre avec les candidats aux élections sénatoriales

Les grands électeurs ont pu rencontrer Mme FONTENEL-PERSONE, M. COZIC, M. De NICOLAY et rencontreront M. VOGEL dans les jours à venir

✓ Recrutement des agents (cantine, Verneil, Communauté de Communes…)

Pour donner suite au travail de réorganisation des services et à la suite d'entretiens :
M. OUVRARD informe que Mme Ghislaine COME est sous contrat pour l'année scolaire. Elle a pour tâche l'accueil périscolaire, le ménage de l'accueil périscolaire, la gestion du temps du midi à la cantine Marie Curie, l'accueil périscolaire et le ménage du soir.
Héléna MECHINEAU et Léa HUBERT sont détachées pour les accueils périscolaires et nous complétons par 2 heures sur le temps méridien.
Marianne MAUCOURT complète un temps partiel thérapeutique pour la gestion du temps du midi et l'entretien des bâtiments.
Ces arrivées pallient les contrats d'agents qui sont arrivés à leur terme : Audrey BINET, Lise PERRÉ, Alex BOBEDA, Léa HUBERT.
Nous travaillons en relation avec la commune de Verneil le Chétif pour le recrutement d'un temps partagé aux espaces verts.

Tous ces contrats sont des contrats à durée déterminée.

✓ Intervention Gendarmerie

M. OUVRARD annonce des changements dans les interventions des gendarmes. Il sera demandé qu'ils interviennent à certains endroits sur la commune de Mayet.
Des dossiers vont être transmis à la gendarmerie concernant les incivilités (dépôts sauvages, vitesse, …)
M. OUVRARD salue le travail du policier municipal et le remercie pour ses actions.

Intervention M. PESLERBE

✓ Economie

M. PESLERBE fait une étude sur les locaux commerciaux disponibles sur Mayet et en fait les visites seul ou avec Mme CHALUBERT, en charge de l'économie au niveau de la Communauté de Communes. Des demandes d'installation sont en cours. On ne peut pas les honorer à cause de la vétusté des locaux. Il y a beaucoup de travaux à y faire, notamment pour ceux inoccupés depuis longtemps.

Deux dossiers en cours :
- Soutien à l'installation d'un espace coworking à la médiathèque.
- Accord pour l'agrandissement de SOGETHERM qui louera un local supplémentaire, en face de l'ancienne laiterie.

Le local de l'ancienne laiterie (amianté) appartient à DE ROMA. Le local est à vendre.

M. PESLERBE annonce qu'il commence l'étude des terrains constructibles disponibles sur la commune pour les proposer à des lotisseurs.

✓ Camping

M. PESLERBE remercie Brigitte LANDRIAU pour le travail effectué.
Le camping a de très bons retours par les utilisateurs.
En 2012, on compte 842 nuitées, 825 en 2013, 790 en 2014, environ 530 de 2015 à 2018, 361 en 2019 et 283 en 2020 (sur les mois de juillet et août uniquement).
Le travail en commission sera de faire l'état des lieux, de demander l'avis de la population et des campeurs sur le camping et de travailler sur les outils de communication. La prochaine réunion se déroulera le 23 septembre.

✓ Recensement

Recensement à venir entre le 21 janvier et le 21 février 2021

Intervention Mme JARROSSAY

Nous connaissons tous la situation actuelle très compliquée pour nos associations culturelles et sportives qui ont vu leurs animations annulées ou reportées.

Il y a également beaucoup de questionnement à propos de la reprise des activités lié aux conditions COVID.

La municipalité travaille en étroite collaboration avec toutes les associations et les bénévoles demandeurs pour que les habitants de Mayet puissent reprendre leurs activités en toute quiétude et dans le respect des normes sanitaires.

✓ Médiathèque

Depuis le début de notre mandat, des rendez-vous réguliers ont été mis en place avec Christelle BLOT afin d'apporter un regard extérieur de la part des élus et d'engager une réflexion sur la place et le rôle que nous voulons donner à la médiathèque.

En 2021 les 20 ans de l'établissement seront fêtés, c'est un évènement sur lequel nous pouvons nous appuyer pour mettre en place différents projets culturels et travailler sur l'image que nous voulons donner à notre médiathèque.

Nous allons également travailler en ce sens en collaboration avec la communauté de commune et au travers du réseau des médiathèques ODYSSÉE.

Une réunion de la commission culturelle de la communauté de commune aura lieu le 28 septembre. Notre commission communale se tiendra début octobre après avoir pris connaissance des objectifs de la communauté de commune pour les 6 années à venir.

Je rappelle que tout citoyen peut en être membre et je fais appel aux bonnes volontés pour déposer leur candidature à l'accueil de la mairie.

✓ Rentrée scolaire

Mme JARROSSAY et M. OUVRARD ont assisté à la rentrée des écoles de Mayet. Nous avons pu apprécier le travail des directrices et de leur équipe pour garantir la sécurité de nos enfants.

Nous avons pour l'occasion eu la visite de Mme la députée FONTENEL-PERSONNE.

Les effectifs sont les suivants :

	2019	2020
Jules Ferry	132	130
St Exupéry	70	72
Bonneval	101	89
Collège Suzanne Bouteloup	282	279

✓ Salon du Fait Main

Après accord de la préfecture, le salon du Fait Main aura bien lieu le dimanche 13 septembre.
Je veux saluer le travail de Mme DELSAUX et j'espère que d'autres organisations pourront se faire à l'avenir pour un retour progressif à une vie normale en matière de culture et d'animations.

✓ Marché dominical

Accueil régulier d'un apiculteur
Des rapprochements sont faits avec des marchands mais leur présence sur le marché manque de régularité.

Une réflexion importante devra avoir lieu avant la fin de l'année sur le devenir du marché, son organisation et la recherche de nouveaux marchands.

Visite d'une journaliste « Dimanche Ouest-France » pour faire un reportage sur la commune de Mayet et son marché du dimanche

La commune de Mayet a été retenue pour la 7ème édition de « Malice aux Pays »

Mme GUYET propose de se rapprocher de la commune de Marigné Laillé pour faire suite à l'installation d'un marché gourmand le vendredi soir.

Intervention Mme BAREAU

✓ Canicule

Une campagne d'appel s'est déroulée du 8 au 11 août, samedi matin et après-midi, dimanche matin, lundi après-midi et enfin mardi matin, période pendant laquelle les températures sont restées élevées.

La municipalité souhaite remercier tous les volontaires, élus et citoyens non élus, pour leur réactivité et leur participation.
Cela a permis de prendre des nouvelles, par téléphone ou à domicile, de nos citoyens les plus âgés ou fragiles et de rappeler à au moins 260 personnes (personnes âgées de plus de 70 ans) les précautions à prendre pendant cette période caniculaire.
Pour rappel, les personnes qui souhaiteraient être appelées en cas de période d'alerte canicule ou grand froid doivent se faire connaitre en mairie pour figurer sur le registre nominatif confidentiel.
Ils rempliront alors un document indiquant leurs coordonnées et autorisant à être contacté.

✓ Communication

Le comité consultatif COMMUNICATION s'est tenu le 27 août afin de planifier la date de distribution du prochain bulletin municipal qui sera dans la semaine du 21 décembre. Les réunions de travail nécessaires à la préparation du bulletin ont pu être planifiées. Le courrier destiné aux associations sera envoyé fin septembre et les associations devrons remettre leurs articles pour le 2 novembre au plus tard.
Aussi, au cours de cette réunion, il a été décidé d'éditer et diffuser à partir du 30 novembre un programme pour les animations de décembre. Il sera mis à disposition dans les commerces, sur les affichages des lieux publics, sur le panneau lumineux, ainsi que dans un format numérique pour permettre une diffusion sur le site internet et sur les réseaux sociaux.
Dans le courrier aux associations pour le bulletin municipal, il sera aussi demandé aux associations de proposer leurs évènements programmés en décembre, ce qui permettra de compléter ce feuillet.
La municipalité actuelle souhaite que Mayet soit plus visible lors des recherches internet et sur les réseaux sociaux à large diffusion notamment. Les réseaux ont démontré tout leur intérêt lors du confinement Covid 19 au printemps 2020, puisqu'ils permettent de diffuser des informations utiles rapidement. Une page Facebook et une page Instagram devraient donc voir le jour d'ici la fin de l'année.
M. OUVRARD indique que ces pages ne seront pas ouvertes aux commentaires et seront utilisées en complément du bulletin municipal, pour diffuser l'information à un plus large public.

Le site internet continue sa mise à jour petit à petit avec le trombinoscope notamment.

✓ Logements Sarthe Habitat – travaux de réhabilitation

Le bailleur social Sarthe Habitat nous a informé du projet de réhabilitation de ses logement situés Grand Rue. Comme la procédure le nécessite, cela a été préalablement soumis à l'approbation des locataires. Le bailleur va donc passer à l'étape de financement. Le montant des travaux financé par Sarthe Habitat s'élève à 217 523 € (TVA incluse) dont 31 218 € de travaux visant à améliorer la performance thermique des logements.

✓ CCAS

La prochaine réunion lieu le 10 septembre

- ✓ **Action Sociale**

Une date de commission sera rapidement proposée
M. HAMONIC demande si une date pour le calendrier communale a été planifié. Mme JARROSSAY confirme qu'une date sera proposée en octobre.

- ✓ **Communauté de Communes**

Les prochaines réunions de commissions dont Mme BAREAU est membre sont les suivantes :
- 21 septembre = commission « Communication et Marketing de territoire »
- 15 septembre = commission « familles, petite enfance, enfance, jeunesse »

Intervention M. BRAULT

M. BRAULT annonce que le coût final de la réhabilitation de la mairie s'élève à 1 198 620, 79 €. Les travaux de la rue Eugène Termeau s'élèvent à 335 342, 88 €.

Les dépenses sont limitées pour permettre le remboursement du prêt de 500 000 €.

Le renouvellement de l'éclairage public a coûté environ 500 000 EUR, qui doivent être réglés sur 8 ans dont 85 000 € la première année. Ces travaux doivent permettre des économies d'énergie.

La réunion finances aura lieu le 22 ou le 24 septembre. On pense toujours au retour qui doit être fait aux habitants concernant les finances de la commune.

Intervention M. LAFOIS

M. LAFOIS annonce que l'éclairage au LED sera fini fin septembre. Cela représente 698 points électriques et 19 armoires.
L'assainissement ayant eu des difficultés avec la Covid-19, il faut s'attendre à des problèmes de boue.
Il faut effectuer le remplacement de 5 poteaux incendies d'ici la fin de l'année. La facture s'élève à 5000 €.
M. LAFOIS a contacté la société SECHE qui s'occupe du MERLON (projet « Carrefour ») et qui a assuré que ce MERLON existerait bien.
Une réflexion est en cours sur la rue Eugène Termeau pour faire suite à diverses remarques de riverains.
M. LAFOIS remercie M.USSEL et M. CHANTOISEAU peur leur soutien dans les missions qui lui sont confiées.

QUESTIONS /INFORMATIONS DIVERSES

Question de M. HUBERT = Y-a-il un entretien du parking « poids Lourd » ? La réponse est oui

M. OUVRARD informe que LA POSTE ouvrira ses portes le samedi matin.

LA POSTE a été reçue par M. DROUET, M. PESLERBE et M. LAFOIS. Les discussions ont été plutôt serrées. La disparition des services a été un sujet évoqué avec la Députée FONTENEL-PERSONNE.

Fin de séance : 21 h 45